



Etrange Opticien

Par Paco

Hello bonjour !

Il est arrivé un drôle de truc à ma mère (91 ans)

Pour une paire de lunettes, elle va chez un opticien N°1 et on lui propose un prix de 400 E, elle trouve ça cher, il baisse le prix à 300 E, et appelle la mutuelle de ma mère pour savoir combien elle remboursera : presque rien.

Elle va chez un 2ème opticien et on lui propose 95 E , elle accepte. puis les lunettes n'arrivent pas parce que l'opticien N°1 a fait " opposition" (!!??)et elle est obligée d'y retourner pour râler et demander qu'il retire cette opposition ! Elle précise qu'elle n'a absolument rien signé chez le N°1

....

Pour une vieille dame en déambulateur, c'est un peu abuser, je trouve.. Mais est-ce légal ????

Merci